



## Est ce de la maltraitance animale?

Par **Jerome36**, le **24/10/2024** à **14:03**

Bonjour.

Je viens ici pour avoir davantage de renseignements sur la question posée en objet.

Je possède un berger allemand qui a 3 ans et depuis petit c'est très compliqué. Il a des troubles du comportement, il est réactif, il tire énormément en laisse etc. Depuis plusieurs années il est suivi par des éducateurs et un Comportementaliste et il est sous traitement médicamenteux. Il pèse 45 kg. Par moment, il m'arrive d'être à bout et de m'énerver sur lui lorsque je le sors car il tire énormément et m'entraîne avec lui. J'ai encore par moment une mauvaise habitude de l'ancienne éducatrice que j'ai vu et qui pour le coup m'avait mal conseillé, c'est de le tirer de manière assez virulente en arrière pour le ramener à mon pied et lui faire comprendre qu'il n'a pas à tirer. Les éducateurs qui me suivent actuellement pour lui m'ont dit que j'avais mal été conseillé, mais par moment, je n'ai pas le choix car il a plus de force que moi donc j'ai encore cette mauvaise habitude.

Pour en venir aux faits, plusieurs de mes voisins sont venus me voir en me disant que je maltraisais mon chien, que mon attitude de parfois m'énerver sur lui et de le tirer de cette manière était une forme de maltraitance et qu'ils ont des vidéos de moi qu'ils transmettront à la SPA.

Je tiens à PRÉCISER que je n'ai jamais frappé mon chien ni en privé ni en public. Les seuls gestes que je puis dire déplacés, c'est le fait de le retirer vers moi (et j'y mets de la force car lui en a plus que moi) et parfois comme dit plus haut je suis à bout et je m'énerve sur lui mais ce n'est que ... 2% du temps. La majorité du temps je prends sur moi car je sais que c'est contre productif de s'énerver sur son chien.

C'est une forme de maltraitance? Je risque de me voir auditionner par la police et d'avoir une visite de la SPA?

Malgré que mon chien est difficile à vivre, je l'aime quand même énormément et à mon sens le peu d'énervement que j'exerce sur lui n'est pas une forme de maltraitance mais je ne suis pas juge... sans compter qu'il est bien traité, bien lotis, il est sorti plusieurs fois par jours, il a des jouets à foison à la maison, il mange des croquettes de très bonne marque, il n'a aucun signe de coup sur lui ou autre car je ne le frappe pas donc bon... j'avoue avoir quand même peur des conséquences alors que je suis un éducateur pour mon chien, que je fais tout pour qu'il y ait des progrès depuis des années...

J'attends vos retours avec impatience, merci de m'avoir lu, Jérôme

Par **Karpov11**, le **24/10/2024** à **14:24**

Bonjour,

Extrait de l'article R214-17 du Code rural et de la pêche maritime:

*"-Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité :*

*1° De priver ces animaux de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques propres à leur espèce et à leur degré de développement, d'adaptation ou de domestication ;*

*2° De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure ;*

*3° De les placer et de les maintenir dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison de son exigüité, de sa situation inappropriée aux conditions climatiques supportables par l'espèce considérée ou de l'inadaptation des matériels, installations ou agencements utilisés, une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents ;*

*4° D'utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache ou de contention ainsi que de clôtures, des cages ou plus généralement tout mode de détention inadaptés à l'espèce considérée ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.*

*5° De mettre en œuvre des techniques d'élevage susceptibles d'occasionner des souffrances inutiles aux animaux compte tenu de la sensibilité de l'espèce concernée et du stade physiologique des animaux."*

Cordialement

Par **Jerome36**, le **24/10/2024** à **14:44**

Donc c'est une forme de maltraitance?

Par **Karpov11**, le **24/10/2024** à **14:56**

Rebonjour,

A l'appui de cet article, le mieux c'est de contacter la SPA par courriel (aucune chance de vous identifier): <https://www.la-spa.fr/contactez-nous/>

Cordialement

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 14:59**

D'accord, du coup vous ne savez pas si c'est une forme de maltraitance?

Par **Karpov11**, le **24/10/2024 à 15:11**

Vous êtes sur un forum juridique.....

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 15:45**

Oui mais je parle de tirer le chien vers moi en laisse, pas de lui mettre des coups. Et justement je pensais pouvoir trouver des renseignements ici même si c'est des suppositions simplement...

Par **Marck.ESP**, le **24/10/2024 à 15:50**

Bonjour et bienvenue sur Legavox

Tirer fortement sur la laisse peut être considéré comme un mauvais traitement si cela cause une souffrance physique ou psychologique à l'animal, nous ne sommes pas capables d'en juger.

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 15:55**

Et par quel moyens une juridiction peut juger de ça ?

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 15:57**

Ce que je ne comprends pas c'est que j'ai publié sur un autre forum juridique aussi, pour avoir le maximum de réponse. Et on me dit que ce n'est pas considéré comme maltraitant et vous, me dites que oui.. donc je ne sais pas, je suis perdu

Par **Rambotte**, le **24/10/2024 à 16:02**

Bonjour.

En faisant appel à des experts.

Mais vous n'êtes pas encore dans la situation où une juridiction est saisie.

Si ça se trouve, la SPA n'aura rien à redire des vidéos qui lui auront été transmises.

Personne n'a dit que c'était ou pas de la maltraitance. Nous ne connaissons pas votre manière de tirer, et donc nous ignorons tout des éventuelles souffrances, ou pas, de votre chien.

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 16:08**

Des experts ? Pour voir s'il y a des blessures sur le chien par exemple ?

Parce que malheureusement je vais faire les choses bien. Mais comme il est réactif et lorsqu'il tire il a une force plus importante que la mienne actuellement je ne vois pas d'autres solutions que de le tirer pour le ramener vers moi. C'est assez compliqué parfois dans certaines situations.

Par **Rambotte**, le **24/10/2024 à 16:29**

Sans ça, si on s'en tient à la lecture de l'article, ce n'est ni le 1°, ni le 2°, ni le 3°.

Quant au 4°, une laisse est peut-être un dispositif d'attache et de contention, mais ne me semble pas propre, en soi (de par sa nature de laisse), à provoquer des blessures ou des souffrances.

Quant au 5°, promener son chien en laisse n'est pas une "technique d'élevage".

Par **Jerome36**, le **24/10/2024 à 16:41**

Merci pour ce retour. Après je précise aussi que quand je le promène (et que j'ai cette mauvaise habitude de le tirer avec un peu de force vers moi), il a un harnais. J'ai préféré lui prendre ça que de prendre un collier et de l'étrangler avec ce geste et j'ai un peu + de prise, c'est un chien assez imposant, c'était pas prévu qu'il pousse et grandisse autant lol mais merci du retour !